

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 17767 - 2020 B 07933 - 888 879 152 - A.MONRECOUVREMENT

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>A.MON RECOUVREMENT</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE MARYSE BASTIE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>										8	8	8	8	7	9	1	5	2	0	0	0	1	3
8	8	8	8	7	9	1	5	2	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>																					
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																		
			Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *				028	1 616	030	1 319			298														
	Immobilisations financières * (1)				040	3 420	042				3 420														
	Total I (5)				044	5 036	048	1 319			3 717														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																		
		Marchandises *			060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	44 499	070				44 499														
		Autres * (3)			072	678	074				678														
	Valeurs mobilières de placement			080		082																			
	Disponibilités			084	4 422	086					4 422														
	Charges constatées d'avance *			092		094																			
Total II			096	49 599	098					49 599															
Total général (I + II)										110	54 636	112	1 319		53 317										
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120						10 000												
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126						1 000												
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *					131				132															
	Report à nouveau						134						50 839												
	Résultat de l'exercice						136						(29 009)												
	Subventions d'investissement						137																		
	Provisions réglementées						140																		
	Total I						142						32 831												
Provisions pour risques et charges						154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166						2 519												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)					169	6 607			172			17 071												
	Comptes courants d'associés						173																		
	Autres dettes						175						896												
	Produits constatés d'avance						174																		
Total III						176						20 486													
Total général (I + II + III)										180				53 317											
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	678		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.MON RECOUVREMENT

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 1. Rue Maryse Bastie. 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS de BOBIGNY : 888 879 152

SIRET : 888 879 152 000 13

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2024

Monsieur,

Vous êtes convoqué ce jour en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de la gestion au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 Décembre 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'il vous a été adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, dans les conditions et délais légaux.

COMPTE RENDU DE LA PRESIDENCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Au préalable, nous vous signalons que les comptes de cet exercice, arrêtés au 31 Décembre 2023, ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, ces dernières résultant des dispositions du Plan Comptable Général.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans la liste exhaustive qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 209 969 € contre 179 709 € sur l'exercice 2022 (soit une hausse de 16.84%).

Par ailleurs, les charges globales d'exploitation s'élèvent à 248 200 € pour l'exercice 2023, contre 132 028 € de l'exercice 2022 (soit une hausse de 87.99%).

AA

Elles se répartissent comme suit :

CHARGES D'EXPLOITATION	2023	2022
<i>Achats de marchandises</i>	0	0
<i>Variation de stock</i>	0	0
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>	0	0
<i>Variation de stock</i>	0	0
<i>Autres achats et charges externes</i>	104 927	70 250
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	7	0
<i>Salaires et traitements</i>	111 832	45 479
<i>Charges sociales</i>	30 872	15 677
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	551	474
<i>Autres charges</i>	11	148

Le résultat d'exploitation se traduit par un déficit de 29 009 €.

Les produits et charges financiers s'élèvent à 0 € : les produits exceptionnels à 0 € et les charges exceptionnelles à 0 €. L'impôt sur les bénéfices étant de 0 € (exonération ZFU), le résultat net est donc un déficit de 29 009 €.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société A.MON RECOUVREMENT a enregistré un déficit pour cet exercice. En effet, l'augmentation des charges d'exploitation a fortement pesé sur le résultat de la société.

La société procédera à l'analyse de ses dépenses et mettra en œuvre des mesures pour réduire les coûts opérationnels sans compromettre la qualité de ses services.

Afin de permettre la croissance de son chiffre d'affaires, la société prévoit d'attirer de nouveaux segments de marché, de nouveaux contrats ont été signés au début de l'année 2024.



AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le déficit de 29 009 euros, de la façon suivante :

- Au compte *REPORT A NOUVEAU DEBITEUR*, la somme de.....29 009.00 €

La réserve légale ayant été pourvue au maximum les années précédentes, elle n'a pas à être dotée pour cette année.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés à l'actionnaire, de la manière suivante :

- Pour 2020 : 0 euros
- Pour 2021 : 0 euros
- Pour 2022 : 42 857,14 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a pas supporté de dépenses ou charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

AK

CONCLUSION

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent à nos propositions.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de connaître.

Le Président.



A.MON RECOUVREMENT

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 1. Rue Maryse Bastie, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS de BOBIGNY : 888 879 152

SIRET : 888 879 152 000 13

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre.

Le quinze juin à 14 heures trente.

L'actionnaire de la Société "A.MON RECOUVREMENT", société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur AMONLES Mevegny-Arthur, actionnaire président.

EST PRESENT

- Monsieur AMONLES Mevegny-Arthur

Propriétaire de mille actions

1 000 actions

TOTAL

1 000 actions

Le quorum du cinquième étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AA

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur l'activité sociale et sur les comptes annuels de l'exercice clos-le 31 Décembre 2023 : Approbation de ces comptes
- Quitus au mandataire social.
- Affectation et ou répartition des résultats.
- Remunération de la présidence.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'assemblée :

- le rapport de gestion.
- le texte du projet de résolutions soumis à l'assemblée.

En un mot, tous les documents qui, conformément à la Loi doivent être tenus à la disposition de l'associé ou adressé à lui - même s'il en a fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un déficit de 29 009 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AS

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire rappelle que Monsieur AMONLES Mevegni-Arthur est président de la société, et qu'il a perçu à ce titre une rémunération de 33 792,70 € au cours de l'exercice 2023.

L'Assemblée approuve la prise en charge des cotisations le cas échéant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le déficit de 29 009 euros, de la façon suivante :

- Au compte *REPORT A NOUVEAU DEBITEUR*, la somme de29 009,00 €

La réserve légale ayant été pourvue au maximum les années précédentes, elle n'a pas à être dotée pour cette année.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés à l'actionnaire, de la manière suivante :

- Pour 2020 : 0 euros
- Pour 2021 : 0 euros
- Pour 2022 : 42 857,14 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'actionnaire présent ou son mandataire.



A.MON RECOUVREMENT

Société par actions simplifiée à associé unique

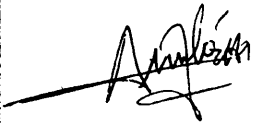
Capital social : 10 000 euros

Siège social : 1. Rue Maryse Bastie. 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS de BOBIGNY : 888 879 152

SIRET : 888 879 152 000 13

FEUILLE DE PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2024

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	SIGNATURE
AMONLES Mevegny-Arthur	1 000	

La présidence soussignée certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître 1 actionnaire unique qui est présent ou représenté, totalisant 1 000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1 000 voix.

Le président

AMONLES Mevegny-Arthur